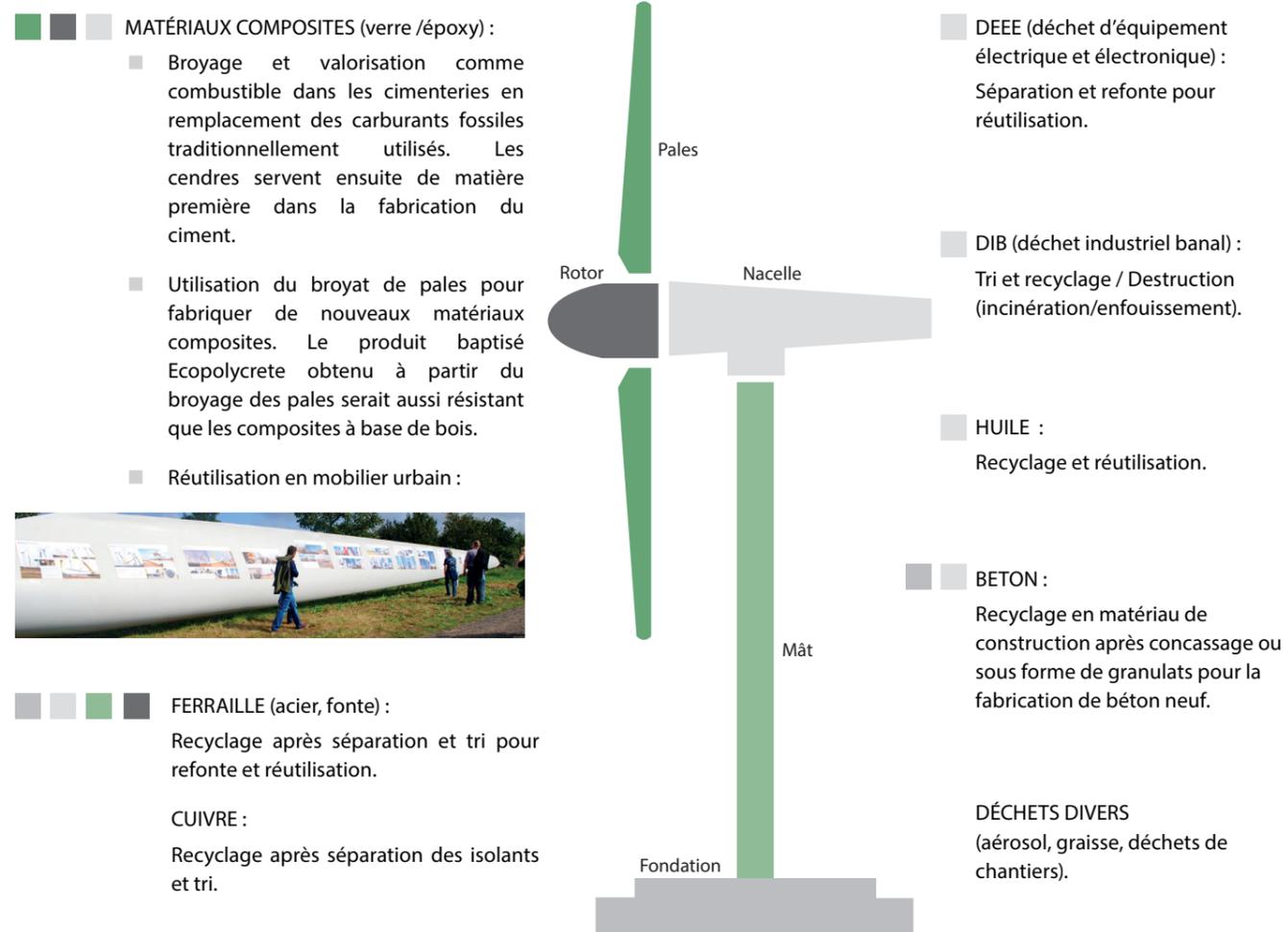


Le démantèlement et le recyclage des éoliennes existantes

Le réaménagement d'un parc éolien, c'est aussi le démantèlement des éoliennes existantes. Les opérations de démantèlement et de remise en état sont prévues par l'arrêté du 26 août 2011 *relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement*, modifié par arrêté du 10 décembre 2021. Conformément à cette réglementation, l'intégralité du parc sera retiré, fondations comprises, et devra faire l'objet d'un traitement des composants adapté.

Recyclage et revalorisation des composants :

Aujourd'hui, environ 90% d'une éolienne est recyclable, et ses différentes composantes sont prises en charge par des filières de revalorisation. Plusieurs projets de R&D sont en cours pour améliorer davantage la recyclabilité de certaines parties, comme les pales (2% du poids total de l'éolienne). Les projets de recherche se tournent du côté des matières innovantes pour remplacer la composition actuelle par un matériau composite durable comme les thermoplastiques qui peuvent être refondus après usage.



Sources : ORTEC, ADEME, adapté de CEMATER « Démantèlement, recyclage et renouvellement des parcs éoliens » (juin 2021).

ABO Wind devient ABO Energy

Historiquement, notre entreprise est pionnière dans le développement de l'énergie éolienne, puis nos expertises et nos connaissances se sont développées. Aujourd'hui, et après 20 ans d'activité dans le secteur énergétique français, nous travaillons également sur des projets photovoltaïques, de stockage et d'hydrogène. C'est cette approche désormais globale du marché des énergies renouvelables que nous souhaitons mettre en avant en devenant ABO Energy à partir du 15 juin prochain.

Contacts

Alice Borius
Responsable de projets éoliens
Tel. : 06 45 84 03 05
alice.borius@aboenergy.com

Anne-Cécile Cotard
Responsable communication du projet
anne-cecile.cotard@aboenergy.com



Avenir du parc éolien des Hautes Landes

Communes de Couffé et Mésanger



Bulletin d'information n°1 - Juillet 2024

Madame, Monsieur,

Le parc éolien des Hautes Landes va fêter cette année ses 10 ans d'existence. Ce dernier produit de l'électricité pour l'alimentation d'environ 10 000 personnes chaque année ! Afin de poursuivre cette production dans les prochaines années et de la rendre plus optimale, ABO Energy (anciennement ABO Wind) réfléchit au futur du parc éolien. Ce premier bulletin d'information vous présente les différentes étapes.

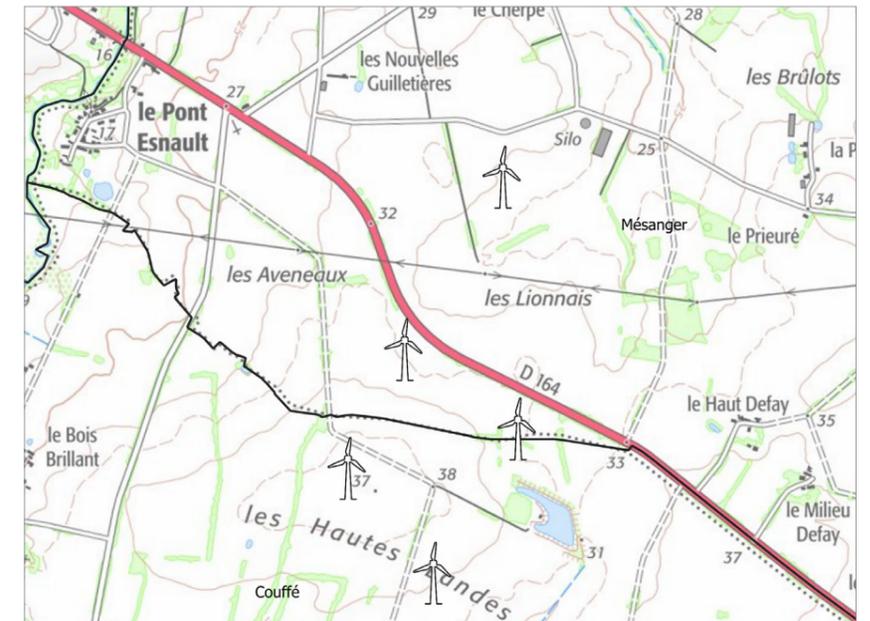
Alice Borius
Responsable projets éoliens

L'étude du réaménagement du parc éolien des Hautes Landes

Dans la poursuite des discussions engagées avec le territoire et le propriétaire du parc, ABO Energy, développeur et constructeur du parc actuel, a décidé de lancer de nouvelles études afin de pérenniser la production éolienne sur le site.

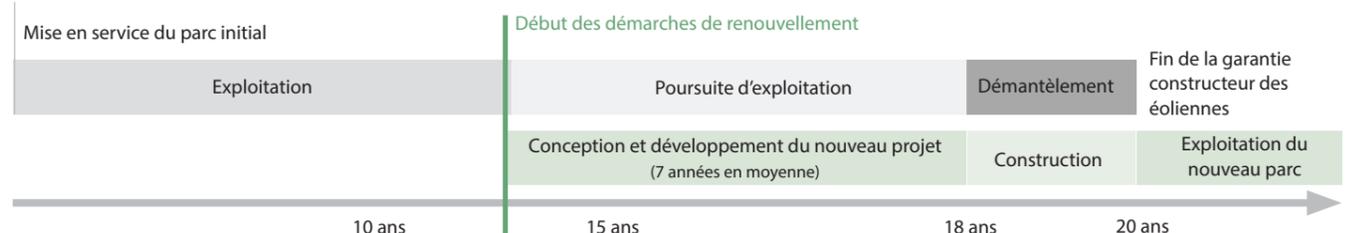
L'objectif est de développer un nouveau parc éolien qui bénéficiera des dernières évolutions technologiques et s'appuiera sur des éoliennes plus performantes que les 5 aérogénérateurs actuels. L'implantation future pourra être différente de l'implantation actuelle.

Ainsi, d'ici quelques années, les 5 éoliennes seront démantelées et un nouveau parc éolien verra le jour. ABO Energy travaillera avec les différents acteurs du territoire et les riverains pour que ce nouveau parc réponde aussi bien aux enjeux énergétiques et climatiques de notre pays, qu'aux enjeux socio-économiques du territoire de Couffé et Mésanger.



La chronologie d'un réaménagement

Emplacement actuel des cinq éoliennes



Chronologie du projet

2023

- Février : Début des échanges avec les acteurs du territoire.
- Mars : Présentation de l'avant-projet devant la commission urbanisme de Mésanger.
- Juillet : Présentation foncière aux propriétaires et exploitants de Mésanger.

2024

- Janvier : Présentation foncière aux propriétaires et exploitants de Couffé.
- Mai : Lancement de l'étude faune flore et milieux naturels.
- Juillet : installation du mât de mesure de vent.
- Automne : Lancement des études paysagère et acoustique.

Les prochaines étapes : (dates prévisionnelles)

2025

- Fin d'année : Résultat des états initiaux des études.

2026-2029

- 1^{er} semestre 2026 : Réflexion sur les variantes et définition du projet final.
- 2027: Dépôt d'une demande d'autorisation pour le nouveau parc.
- 2027 - 2029 : Instruction administrative et enquête publique.
- 2029- 2030 : Décision administrative.
- 2030 - 2032 : Renouvellement du parc.

Une énergie nécessaire

Le 25 octobre 2021, RTE a dévoilé son rapport « Futurs énergétiques 2050 » qui étudie 6 grands scénarii permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Selon ce rapport, les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050, quelque que soit le scénario envisagé (Source : RTE).

Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les objectifs de la PPE à l'horizon 2028 sont d'atteindre entre 33 200 et 34 700 MW d'installations raccordées. Il nous reste encore du chemin à parcourir :



* (Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE).

Le réaménagement est une composante indispensable pour atteindre ces objectifs. Avec des éoliennes aujourd'hui 2 à 3 fois plus puissantes qu'il y a 15 ans, c'est d'autant plus d'énergie décarbonée qui peut être produite sur un même site.

La région Pays de la Loire s'est quant à elle donnée comme objectifs d'atteindre 2 300 MW de puissance éolienne terrestre installée en 2050 et entre 7 600 et 10 000 MW en 2050 (Source : SRADDET). Avec 1 732 MW au 31 décembre 2022, l'accroissement de la puissance installée serait donc de l'ordre de 20 MW par an jusqu'en 2050. Ainsi le développement de la puissance éolienne se traduit par :

- L'installation de nouveaux parcs ;
- L'augmentation des puissances des éoliennes sur les nouveaux parcs, et sur les parcs existants arrivant en fin de vie.



Parc éolien de Xambes-Vervant (16) - Exemple d'un remplacement du palier principal de l'éolienne 3 (mai 2018)

Les études de faisabilité

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) depuis 2011, un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine historique et culturel, etc.

ABO Energy s'entoure de nombreux spécialistes reconnus et indépendants pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

L'ensemble des études vont être lancées en 2024. Un mât de mesure de vent sera installé en juillet 2024 pour répondre à deux objectifs :

- Une analyse de vent à plusieurs hauteurs, et notamment à des altitudes plus importantes que les anémomètres des éoliennes actuelles ;
- Une mesure de l'activité des chauves-souris sur le site.



Vent

- Mesurer les vitesses, directions et fréquences de vent sur le site.
- Adapter les plans de bridages acoustiques selon les mesures de vent.
- Évaluer l'énergie produite par le parc.

Faune et Flore

- Réaliser un inventaire des espèces présentes et des différents milieux naturels.
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux identifiés pour préserver les espèces et milieux fragiles.

Acoustique

- Établir un état initial de l'environnement sonore.
- Choisir l'éolienne adaptée.
- Définir les éventuels plans de bridages permettant de garantir la tranquillité des riverains dans le respect de la réglementation acoustique sur l'éolien.

Paysage

- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis les lieux de vie, axes de circulation, monuments et sites patrimoniaux et touristiques.
- Définir la meilleure implantation pour une insertion cohérente en comparant différents scénarios par le biais de photomontages notamment.

La communication tout au long du projet

ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension de ses tenants et aboutissants. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec ABO Energy.

Alice Borius, responsable du projet, se tient également à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. N'hésitez pas à la contacter (voir ses coordonnées au dos de ce bulletin) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

De plus, une page internet dédiée au projet sera bientôt mise en ligne et sera accessible depuis le lien suivant

 www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Pays de la Loire
> Projet de réaménagement du parc éolien des Hautes Landes

Le choix du scénario



Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus. L'ambition est cependant de s'orienter vers une implantation qui améliore l'existant.

En combinant les résultats des différentes études et des enjeux observés sur le territoire, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé. Notre objectif est de proposer une implantation réaliste et cohérente avec l'environnement, le territoire et les paysages qui le caractérisent.



Parc de Couffé et Mésanger